

**COMMUNE DE CORSEUL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015**

**L'AN DEUX MIL QUINZE, le VENDREDI 13 MARS A 20H30**

**Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Alain JAN, MAIRE.**

**DATE de convocation du Conseil Municipal : 6 MARS 2015**

**MM JAN Alain. DESREAC René . LUCAS Eliane. LHERMITTE Daniel. LE LABOURIER Yolande.  
ROUILLE Allain. ROUVRAIS Marie-Annick. BOISSIERE-GARCIA Valérie. VEILLARD Annette.  
BERTON Jean-Marc. ALLORY Rachel. ETIENNE Jérôme (Proc à ROUILLE). JOUAN Caroline.  
PICARD Michel. CRENN Josiane (Proc à LE LABOURIER). BOURGET Loïc . GAUTIER Josette.  
LEMARCHAND Pierre (Proc à LUCAS). MERIOT Gilles.**

**ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRES : LUCAS Eliane, DESREAC René**

**En exercice: 19**

**Présents : 16**

**Votants : 19**

**Délibération n°CM/15-0201 : BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS - Compte de Gestion et Compte Administratif 2014**

Concernant le compte de gestion présenté par Madame Christine BABO, receveur et le compte administratif présenté par Monsieur Alain JAN, Maire, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer.

Aucune question ou observation n'est formulée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives concernant la régularité des opérations, Monsieur le Maire ne prenant pas part aux votes :

- approuve le compte de gestion présenté
- approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté.
- arrête comme suit les opérations de l'exercice 2014

**Section de fonctionnement :**

Recettes 2014 :	0.00 €
Dépenses 2014 :	81 961.78 €
Déficit 2014 :	81 961.78 €

Excédent antérieur reporté :	0.00 €
Total excédent de fonctionnement (antérieur+2014) :	81 961.78 €

**Section d'investissement**

Recettes 2014 :	0.00 €
Dépenses 2014 :	0.00 €

Déficit antérieur reporté :	30 997.69 €
Total déficit investissement (antérieur+2014) :	30 997.69 €

**Délibération n°CM/15-0202 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - Compte de Gestion et Compte Administratif 2014**

Concernant le compte de gestion présenté par Madame Christine BABO, receveur et le compte administratif présenté par Monsieur Alain JAN, Maire, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer.

Aucune question ou observation n'est formulée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives concernant la régularité des opérations, Monsieur le Maire ne prenant pas part aux votes :

- approuve le compte de gestion présenté
- approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté.
- arrête comme suit les opérations de l'exercice 2014

**Section de fonctionnement :**

Recettes 2014 :	206 393.70 €
Dépenses 2014 :	107 461.49 €
Excédent 2014 :	98 932,21 €

Excédent antérieur reporté :	20 716,49 €
Total excédent de fonctionnement (antérieur+2014) :	119 648,70 €

**Section d'investissement**

Recettes 2014 :	292 232,18 €
Dépenses 2014 :	182 488,51 €
Excédent 2014 :	109 743,67 €

Excédent antérieur reporté :	226 808.89 €
Total excédent d'investissement (antérieur+2014) :	336 552.56 €

**Délibération n° CM/15-0203 : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Constatant que le compte administratif fait apparaître  
- un excédent d'exploitation de 119 648.70 €

**Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

- Exécution du virement à la section d'investissement Art 1068 : 119 648.70 €

### **Délibération n°CM/15-0204 : BUDGET PRINCIPAL - Compte de Gestion et Compte Administratif 2014**

Concernant le compte de gestion présenté par Madame Christine BABO, receveur et le compte administratif présenté par Monsieur Alain JAN, Maire, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer.

Aucune question ou observation n'est formulée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives concernant la régularité des opérations, Monsieur le Maire ne prenant pas part aux votes :

- approuve le compte de gestion présenté
- approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté.
- arrête comme suit les opérations de l'exercice 2014

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes 2014 :	1 788 696,13 €
Dépenses 2014 :	1 020 906,08 €
Excédent 2014 :	767 790,05 €
Excédent antérieur reporté :	990 179,16 €
Total excédent de fonctionnement (antérieur+2014) :	1 757 969,21 €

#### **Section d'investissement**

Recettes 2014 :	525 326,82 €
Dépenses 2014 :	1381 778.45 €
Déficit 2014 :	856 451,63 €

Excédent antérieur reporté :	1 213 617,15 €
Total excédent d'investissement (antérieur+2014) :	357 165.52 €

### **Délibération n° CM/15-0205 : BUDGET PRINCIPAL - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 1 757 969.21 €

**Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

- Exécution du virement à la section d'investissement Art 1068 : 1 757 969.21 €

### **Délibération n° CM/15-0206 : BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS – BUDGET PRIMITIF 2015**

La présentation du Budget lotissement de l'orée du bois ne soulevant aucune question ou observation, il est adopté à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses:

Section de fonctionnement :	164 959.74 €
Section d'investissement :	30 997.96 €

### **Délibération n° CM/15-0207 : LOTISSEMENT DE L'OREE DU BOIS-MODIFICIATION DU PRIX DES TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prix de vente des terrains du lotissement de l'orée du bois a été fixé par délibération le 24 avril 2014. Ce lotissement étant en phase d'achèvement, il est nécessaire de l'ouvrir à la vente.

Or, il s'avère aujourd'hui que le prix initialement fixé de 50 € HT / m<sup>2</sup> est trop important. M Le Maire indique qu'un des principaux objectifs d'une telle opération est l'accès à la propriété par les jeunes ménages ayant des moyens financiers limités. De plus, il rappelle que ces terrains restent assez éloignés du bourg centre de la commune contrairement au futur lotissement de la Mettrie.

Monsieur le Maire propose aux vues de ces éléments d'appliquer un tarif de 42 € HT / m<sup>2</sup>.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- décide de fixer à 42 € HT le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain des lots viabilisés.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes de cession à conclure avec les futurs propriétaires acquéreurs des lots.

### **Délibération n° CM/15-0208 : BUDGET LOTISSEMENT DE LA METTRIE – BUDGET PRIMITIF 2015**

La présentation du Budget Lotissement de la Mettrie ne soulevant aucune question ou observation, il est adopté à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses:

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement : 650 000 €

Section d'investissement : 650 000 €

### **Délibération n° CM/15-0209 : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2015**

La présentation du Budget des Services Eau et Assainissement ne soulevant aucune question ou observation, il est adopté à l'unanimité :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes

Section Exploitation : 205 331.24 €

La section d'investissement est votée en excédent afin de permettre le financement de travaux importants les années suivantes.

Section Investissement recettes : 592 332.50 €

Section Investissement dépenses : 383 641.24 €

### **Délibération n° CM/15-0210 : BUDGET PRINCIPAL– VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que le projet de budget communal pour l'année 2015.

Il propose de ne pas augmenter ces taux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer en 2015 les taux suivants (identiques à 2014) :

- taxe d'habitation :	20,26%
- taxe foncière bâti:	13,02%
- taxe foncière non bâti:	57,52%

#### **Délibération n° CM/15-0211 : BUDGET PRINCIPAL– BUDGET PRIMITIF 2015**

La présentation du Budget principal ne soulevant aucune question ou observation, il est adopté à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses:

Section Exploitation :	1 770 058.00 €
Section Investissement :	3 109 166.00 €

#### **Délibération n° CM/15-0212 : PASSATION MARCHÉ PUBLIC – LOTISSEMENT DE LA METTRIE**

Vu la délibération 2014-0311 du 28 mars 2014, portant délégation d'attribution du conseil au maire, et notamment la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M Le Maire présente aux membres de l'assemblée l'état d'avancement du projet d'aménagement d'un lotissement situé à la Mettrie.

Le phase d'étude avant travaux est maintenant achevée. Le Maître d'œuvre, l'atelier du Marais, assiste actuellement la commune pour le lancement de la consultation des entreprises.

Les travaux auront pour objet la mise en place des réseaux, des espaces verts , l'aménagement de la voirie et la viabilisation de l'ensemble des lots.

M Le Maire rappelle le coût prévisionnel du projet et précise que la consultation comportera une tranche conditionnelle afférente à la parcelle de terrain en cours d'expropriation. Le conseil municipal est informé du lancement imminent de la procédure de passation du marché public avec le recours à la procédure adaptée dans le cadre du projet de lotissement de la Mettrie.

**Le conseil municipal prend acte,**

#### **Délibération n° CM/15-0213 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC DINAN COMMUNAUTE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATIONS DU SOL**

Suite à la loi ALUR annonçant le retrait des services de l'Etat de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les intercommunalités de plus de 10 000 habitants, et pour répondre aux attentes de ses communes membres, Dinan Communauté a décidé la création d'un service instruction à l'échelle de Dinan Communauté.

Dans le cadre d'une prestation de service, Dinan Communauté propose également d'assurer l'instruction pour les 25 communes compétentes en matière d'urbanisme des Communautés de Communes Plancoët Plélan et du Pays de Matignon.

La convention jointe vise à définir les modalités de travail entre le maire, autorité compétente, et le service instructeur de Dinan Communauté. Elle présente également les modalités financières de la prestation de service.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité M Le Maire à signer la convention avec Dinan Communauté et tout autre document nécessaire à son application.**

**Délibération n° CM/15-0214 : REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LES INTERVENANTS BENEVOLES DE L'ASSOCIATION MARIE SIDONIE**

Des bénévoles interviennent ponctuellement pour la mise en place d'animations lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). M Le Maire souligne l'investissement de ces bénévoles et propose au conseil municipal de rembourser les frais de déplacement avancés dans le cadre de l'activité de Yoga-conte par les membres de l'association Marie-Sidonie.

M Le Maire propose de verser à l'association un montant de 103.67 € correspondant à 6 déplacements.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de procéder au mandatement d'une somme de 103.67 € au profit de l'association Marie-Sidonie au titre des frais de déplacement.**

**Délibération n° CM/15-0215 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE D'EVICION – ACQUISITION CHEMIN SAINT JEAN**

M Le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin Saint Jean lors de la séance du 16 octobre 2014.

La propriétaire actuelle loue cette parcelle à un exploitant agricole. Toutefois, M Le Maire souhaite que la commune acquiert ce terrain sans reprendre le bail en cours.

Le statut du fermage prévoit qu'une fin anticipée de bail agricole doit être accompagnée d'une indemnité d'éviction (Article L411-32 du code rural).

C'est la raison pour laquelle M Le Maire propose le versement d'une indemnité d'éviction conformément au protocole départemental d'indemnisation du 2 Juillet 1984 pour un montant estimé de 3 468.30 € par hectare soit un total de 3 787 €.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :***

-de verser à l'exploitant du terrain une indemnité d'éviction de 3 787 €

-d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**Délibération n° CM/15-0216 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA MISSION LOCALE**

La mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes est un organisme chargé de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans dans la construction d'un projet professionnel. Ses principales missions sont de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes.

Le territoire de CORSEUL est rattaché à la mission locale de Dinan créée sous le régime d'une association loi 1901 et financée par des fonds publics. Tout jeune de la commune peut bénéficier de ces services.

La Communauté de Commune de Plancoët-Plélan (CCPP) apportait une contribution annuelle pour son financement.

Toutefois, ce soutien communautaire a cessé depuis janvier 2015. C'est la raison pour laquelle, les communes sont sollicitées afin de se substituer à la CCPP. M Le Maire propose aux membres de l'assemblée de verser une participation de 1.33 € par habitant pour un montant total de 2773 € pour 2015.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de participer au financement de la mission locale pour un montant de 2 773 €**

#### **Délibération n° CM/15-0217 : ETAT DES DELEGATIONS**

Conformément à la délibération n° 2014-0311 du 28 Mars 2014 portant délégation de pouvoir au maire,

M Le Maire informe les membres du conseil des décisions prises dans le cadre des délégations depuis le dernier conseil de janvier 2015.

<b>TIERS</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
HORTIBREIZ	Substrat fleurissement	448,14 €
GRAINES VOLTZ	Commande de plants de fleurs	823,82 €
QUALITHERME	Remplacement tête thermostatique Plancher chauffant - Ecole GS	653,10 €
LECUYER	Relevé d'implantation voirie - Construction 10 logements	540,00 €
SARL 3J	Achat de lame de tondeuse	641,40 €

**Le conseil municipal prend acte,**